

# COMMUNE DE CHEMINON

---

## DEPARTEMENT DE LA MARNE ARRONDISSEMENT DE VITRY LE FRANCOIS CANTON DE SERMAIZE LES BAINS

### COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**TENUE LE 6 AVRIL 2023**

L'An deux mille vingt-trois, le 6 avril 2023, à 18 heures à la salle des réunions de la mairie, le Conseil Municipal de la Commune de CHEMINON dûment convoqué le 1 avril, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame BOYER – CASTELLO Marie – France.

Etaient présents : Mesdames BOUCHAUD – PARISOT Estelle - BOYER - CASTELLO Marie - France – HARLE Lucille - RENAUX Paulette - REUTER – BRAUN Brigitte

Messieurs BRASTEL Maurice – BRIOLAT Claude - BURDAL Richard - HINDERSCHIETT Robert – LONGUEVILLE Patrick -PARISOT Joël - PAROT Damien-

Absent(e)s excusé(e)s : Monsieur PAROT Jean – Noël (procuration à Monsieur PAROT Damien)

Secrétaire de séance Madame BRAUN - REUTER Brigitte

En préambule à la réunion, Madame Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal présents si des remarques sont à faire sur le compte rendu de la dernière réunion (23 mars 2023).

#### **DELIBERATION N° 10 : VOTE DES TAUX 2023**

##### **Annule et remplace la délibération n° 7/2023**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants et 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Considérant la nécessité de voter chaque année les taux des contributions directes locales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 13 voix pour, et 0 voix contre

#### DECIDE

De fixer ainsi les taux d'imposition applicables pour l'année 2023

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 38,24 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 23,89 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THS) : 9,52 %

De charger le maire de la transmission de ces informations aux services préfectoraux dans les délais légaux.

#### **DELIBERATION N°11 : TRAVAUX O.N.F.**

Monsieur BRIOLAT Claude présente aux membres du Conseil Municipal le descriptif des actions programmées par l'Office National des Forêts pour l'année 2023, ainsi que la localisation de ces actions

Le montant total du devis s'élève à la somme de 5 661,57 € H.T. et 6 267,03 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, d'autoriser Madame Le Maire à accepter les actions prévues par l'O.N.F., pour l'année 2023, et de signer le devis.

### **DELIBERATION N ° 12 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023**

Dépenses de fonctionnement	518 792.02 €
Recettes de fonctionnement	518 792.02 €
Dépenses d'investissement	302 009.02 €
Recettes d'investissement	302 009.02 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le vote du budget primitif 2023

### **AFFAIRES DIVERSES :**

#### **Question posées par :**

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal du mariage de Madame RENAUX Paulette avec Monsieur RINALDI Franck, celui-ci aura lieu le 19 Août 2023, et bien sur tous les membres sont invités au vin d'honneur. Félicitations aux futurs mariés.

Madame BRAUN – REUTER Brigitte pose la question concernant les factures non réglées par les habitants présentées par la Trésorerie (voir réunion du 17 février 2023) (admission en non-valeur)

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une réunion avec le Cabinet NASCA, avec l'architecte Madame CAPRON VALAT va avoir lieu en mairie le 27 Avril 2023, à 14 h 30, avec les acteurs et décideurs concernant la circulation sous les halles et les éventuels aménagements.

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'elle a reçu en mairie, une demande d'emploi émanant de Monsieur MASSET Geoffrey, domicilié à Maurupt Le Montois, cependant nous ne pouvons répondre favorablement à sa demande, tous les postes au niveau de la commune étant pourvus.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de petits travaux effectués sur le tracteur en date du 5 avril 2023, par Monsieur BOUDEVIN Père.

Madame Le Maire remercie Monsieur LONGUEVILLE Patrick pour le don d'un congélateur qui sera installé dans la cuisine à la salle polyvalente, et la pose d'un robinet dans les wc hommes.

Madame BRAUN –REUTER Brigitte demande à ce que la mairie fasse une info pour la plantation annuelle des fleurs dans le village, les personnes désirant participer peuvent se faire connaître en mairie. Merci d'avance.

Madame BRAUN – REUTER Brigitte demande si nous pouvons avoir des informations concernant la déclaration à faire par les propriétaires sur les résidences principales, secondaires, ou louées. Voir avec l'association des Maires pour demander des renseignements sur la démarche.

Monsieur PARISOT Joël demande pour la viabilisation des terrains Rue de L'Echafaud parcelles appartenant à Monsieur BARROIS Thierry.

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'elle a reçu de la Préfecture un courrier nous demandant de renouveler les membres de la commission de contrôle des listes électorales, pour une durée de 3 ans. Après consultation réflexion, les membres du Conseil Municipal décident de reconduire les trois personnes nommées précédemment à savoir : Mesdames BRAUN – REUTER Brigitte, CHAMOURIN Anne – Marie, et Monsieur PEROT Joël.

Séance levée à 19 H 20